Service interdépartemental de Haute-Corse
Préfecture de Haute-Corse,
Rond-point du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
20401 BASTIA

DDTM 2B
8 Boulevard Benoît Danesi
20200 Bastia

A Bastia, le 30 mars 2020

N/Réf.: 2020-001071
Dossier suivi par : Axel PRIOUZEAU,
Mél. : axel.priouzeau@ofbiodiversite.fr
V/Réf. : AEU_2B_2020_reconstruction_pont_Casaluna_CdC

Objet : Reconstruction du pont de la Casaluna

Suite à l'examen du dossier de demande d'autorisation que vous m'avez transmis pour avis le 10 mars 2020, relatif à la reconstruction du pont de la Casaluna, commune de Gavignano, présenté par la Collectivité territoriale, je vous fais part de mes observations sur le dossier loi sur l'eau.

Pour l'essentiel, les caractéristiques initiales du projet, combinées à la relative exhaustivité de l'état initial et aux choix pertinents des mesures envisagées lors de la phase chantier (équipements préventifs, mise en place de plateformes étanches pour les engins de chantier, gestion des déchets, pêche de sauvegarde,…) je n'ai pas de remarque particulièrement défavorable à formuler sur ce projet global.

Resteront quand-même quelques remarques subsidiaires, tantôt sur la forme, tantôt sur le fond du dossier, remarques qui -si elles ne modifient pas fondamentalement les choses- pourront permettre une fois prises en compte d'enrichir et clarifier encore les prochains dossiers d'autorisations.

1. Caractéristiques du projet

Suite à la destruction par la crue de novembre 2016 du pont permettant le franchissement de la Casaluna via

Office français de la biodiversité
Service départemental de la Corse
Préfecture de Haute-Corse, Rond-point du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
20401 – BASTIA
04 95 48 10 39
sd2b@ofb.gouv.fr

la RD 39, la Collectivité Territoriale de Corse envisage la construction d'un nouveau pont situé entre le pont détruit et le pont provisoire. Les opérations détaillées dans le dossier d'autorisation prévoient :

- La démolition des vestiges de l'ancien ouvrage
- Le démantèlement du pont provisoire
- La mise en place du nouveau pont
- La reprise de la chaussée afin de rétablir la circulation

2. Spécificités et enjeux biodiversité

La rivière de la Casaluna est un affluent rive droite du Golo d'environ 25 km. Elle prend naissance à 1300 m d'altitude sous la Punta di Merza, et rejoint le fleuve à environ 3 km en aval du pont projeté. Elle constitue la masse d'eau « FRER10807 » dans le SDAGE du bassin de Corse, et ne fait l'objet d'aucun report en terme d'atteinte du bon état écologique. La totalité de son cours est par ailleurs classé en réservoir biologique.

L'aire d'étude du projet est situé en marge de la ZNIEFF de type 2 « Forêt de Pineto », et à quelque 300 mètres du site Natura 2000 « Forêts territoriales de Corse ».

Le peuplement piscicole de la rivière est essentiellement constitué de truites fario (*Salmo trutta fario*) et d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*). Des blennies fluviatiles ont également été pêchées par nos services lors des inventaires annuels réalisés dernièrement.

La Casaluna est classée en première catégorie piscicole.

3. Pertinence de l'état initial

Le document présente un état initial qui rend compte des enjeux environnementaux de manière pertinente. Subsiste néanmoins un élément d'importance qui manque à l'inventaire faunistique : l'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*). Un inventaire piscicole réalisé à l'automne 2019 par nos services a révélé sa présence sur le site d'études. La présence de cette espèce sur le site des travaux ne modifie guère les précautions à prendre, mais elle appelle à davantage de vigilance encore lors de la phase chantier, et lors des interventions prévues en lit mineur notamment.

4. Prévision d'impact et mesures d'évitement, de réduction et de compensation des atteintes à la biodiversité

Evitement des effets dommageables prévisibles, mesures de réduction des effets négatifs inévitables, mesures de compensation des effets résiduels : en phase chantier les impacts potentiels sont bien identifiés. Un plan de localisation des différents aménagements prévus en phase chantier (dispositifs et aires de stockage de matériel et de véhicules, plateformes techniques…) aurait néanmoins permis une lecture plus satisfaisante des mesures d'évitement lors de la mise en œuvre concrète des travaux.

Concernant l'abattage des arbres et le débroussaillage nécessaires à la mise en place du projet et des travaux, ils devront effectivement avoir lieu en hiver, entre novembre et février. En revanche le dossier ne prévoit pas de mesures de réduction et/ou compensation en lien avec la préparation du chantier (défrichement et abattage d'arbres notamment).

Office français de la biodiversité
Service départemental de la Corse
Préfecture de Haute-Corse, Rond-point du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
20401 – BASTIA
04 95 48 10 39
sd2b@ofb.gouv.fr

Bien que les cortèges floristiques et la ripisylve soient régulièrement rajeunis par les crues morphogènes, la replantation d'une ripisylve diversifiée, au moins en proportion de la ripisylve détruite pourrait être envisagée *a posteriori* de la phase travaux.

Afin d'éviter tout rejet dans la Casaluna lors de la phase chantier, les entreprises intervenant sur site devront être informées précisément des modalités d'intervention développées dans le dossier. Ces modalités devront être scrupuleusement respectées : système de coffrage mis en place notamment, mise en place de bâches sous les tabliers afin de contenir tout rejet accidentel. La réalisation d'un confinement constitué par un barrage flottant filtrant antipollution (boudin flottant avec une jupe en géotextile) semble également indispensable.

La majorité des espèces de chauve-souris sont susceptibles de s'installer au sein des ponts, quels qu'en soient l'âge ou les matériaux : pierre brique, bétons…Les ponts situés au-dessus d'une voie d'eau sont particulièrement recherchés par ces animaux. On trouve dans la littérature dédiée au sujet de très nombreux éléments concrets pour l'accueil et la conservation de ces espèces protégées. Il n'est ni plus difficile, ni plus coûteux de construire un pont qui leur soit favorable. Aussi notre service se réjouit-il de voir que l'enjeu relatif à ces animaux a été bien cerné. Un travail en commun avec le groupe Chiroptères de Corse devrait permettre de créer des habitats pour ces mammifères.

5. Conclusion

En conclusion et après examen du dossier d'autorisation concernant les travaux de reconstruction du pont de la Casaluna, les modalités de réalisation du projet nous paraissent pertinentes et adaptées aux enjeux de biodiversité. Il conviendra de rappeler au maître d'ouvrage l'obligation de respecter ces engagements, conformément au contenu du dossier déposé, afin qu'aucun écart ne puisse être constaté -et déploré- entre le projet et sa mise en œuvre.

ALBERTINI Camille

Office français de la biodiversité
Service départemental de la Corse
Préfecture de Haute-Corse, Rond-point du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
20401 – BASTIA
04 95 48 10 39
sd2b@ofb.gouv.fr